



Cadre réservé à l'intermédiaire en assurance

Numéro d'apporteur:

# Demande de mise en place / Modification(s) de services financiers

### Exemplaire à compléter et signer.

Merci de compléter ces informations en majuscules.

N° de client Cardif:

Nom de naissance:  Né(e) le: / /    Né(e) le: / / / / /    Né(e) le: / / / / /    Né(e) le: / / / / / /    Né(e) le: / / / / / /    Né(e) le: / / / / / / / _	Adhérent/Souscripteur	Co-Adhérent/co-Souscripteur le cas échéant
Prénom:		
Nom de naissance:  Né(e) le:  Né(e) le:  Né(e) le:  Né(e) le:  Dépt:  Expression (si autre que France):  Profession (si retraité ou inactif, ancienne profession exercée):  Profession (si retraité ou inactif, ancienne profession exercée):  Secteur d'activité:  Secteur d'activité:  Identité du Souscripteur personne morale (données obligatoires)  Raison sociale:	Nom:	Nom:
Né(e) le: / / Né(e) le: / /	Prénom:	Prénom:
à:	Nom de naissance:	Nom de naissance:
Pays de naissance (si autre que France):	Né(e) le:/	Né(e) le: /
Profession (si retraité ou inactif, ancienne profession exercée):  Secteur d'activité:  Secteur d'activité:  Identité du Souscripteur personne morale (données obligatoires)  Raison sociale:	à: Dépt:	à: Dépt:
Secteur d'activité:  Identité du Souscripteur personne morale (données obligatoires)  Raison sociale:	Pays de naissance (si autre que France):	Pays de naissance (si autre que France):
Identité du Souscripteur personne morale (données obligatoires)  Raison sociale:	Profession (si retraité ou inactif, ancienne profession exercée):	Profession (si retraité ou inactif, ancienne profession exercée):
Raison sociale:	Secteur d'activité :	Secteur d'activité :
	Identité du Souscripteur personne mora	<b>e</b> (données obligatoires)
Nom et prénom du représentant	Raison sociale:	
Nom et prenom au representant.	Nom et prénom du représentant:	

En cas de cumul du service Arbitrage progressif avec les services Optimisation des plus-values ou Stop loss absolu ou Stop loss relatif, les supports en unités de compte de départ comme d'arrivée choisis dans le cadre de l'option Arbitrage progressif doivent être différents de ceux choisis dans le cadre de ces services.

À l'exception du service Répartition constante, il est possible de combiner plusieurs services financiers. Toutefois, les services Stop loss

Les supports concernés par les services proposés ne peuvent en aucun cas être des fonds en euros autres que le Fonds général, ni des supports en unités de compte correspondant à des parts de supports immobiliers, à des parts ou actions de fonds de fonds alternatifs ou d'autres FIA, à des actions de sociétés commerciales non cotées ou à des supports en unités de compte adossés à un actif comportant des frais de transaction (autre que les fonds actions) ou ayant une période de commercialisation limitée. Cardif se réserve la possibilité d'exclure d'autres supports des services financiers.

Les arbitrages automatiques sont gratuits tout au long de la durée de votre contrat.

.6527 - Contrats Vie/Capi - 04/2023 - N° ADEME : FR200182\_03KUL

ou de rachats partiels programmés.

relatif et Stop loss absolu sont exclusifs l'un de l'autre.



# Arbitrage progressif (code ARL)

En cas d'arbitrage portant sur un support en unités de compte, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Il est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas d'arbitrage avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération et est susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

Je choisis ta doi ee de realisation do sei vice.	111013
Je choisis la durée de réalisation du service:	mois
$\square$ Je souhaite <b>mettre fin</b> à ce service en cours. La reprise sera possible à ma $\alpha$	demande.
$\hfill \Box$ Je souhaite ${\bf modifier}$ ce service financier en complétant les tableaux ci-des précédemment.	sous, ce qui viendra remplacer les conditions d'arbitrage renseignées
$\square$ Je souhaite <b>mettre en place</b> ce service financier.	

La périodicité des arbitrages est mensuelle.

- Je choisis le Fonds général ou les supports en unités de compte à désinvestir, le montant à arbitrer correspondant à chaque support, ainsi que la durée de réalisation du service.
- J'indique le montant de chaque arbitrage, avec un minimum de 300 euros par support. Le montant global à arbitrer dans la durée doit être supérieur ou égal à 4500 euros.

Fonds général et/ou supports en unités de compte à désinvestir		
Code ISIN	Libellé du support en unités de compte	Montant de chaque arbitrage
Fonds général		
Total		

J'indique le Fonds général ou les supports en unités de compte destinataires et la répartition choisie.

Fonds général et	/ou supports en unités de compte à réinvestir	
Code ISIN	Libellé du support en unités de compte	% à réinvestir
Fonds général	<u> </u>	
Total		100%

Si le total de la répartition est différent de 100 %, la demande ne sera pas prise en compte.



## Optimisation des plus-values (code APV)

En cas d'arbitrage portant sur un support en unités de compte, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Il est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas d'arbitrage avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération et est susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

☐ Je souhaite <b>mettre en place</b> ce service financier.
☐ Je souhaite <b>modifier</b> ce service financier en complétant les tableaux ci-dessous, ce qui viendra remplacer les conditions d'arbitrage renseignées précédemment.
☐ Je souhaite <b>mettre fin</b> à ce service en cours. La reprise sera possible à ma demande.

La périodicité des arbitrages automatiques est quotidienne.

- · Je choisis un ou plusieurs supports en unités de compte de départ.
- · Le montant minimum de chaque support en unités de compte de départ est de 3000 €.
- Pour chaque support de départ, je choisis le seuil de déclenchement (5 % minimum puis par tranche de 1 %) et le support d'arrivée parmi les supports en unités de compte et/ou le Fonds général (hors PEA).

Le montant arbitré correspond à la plus-value latente constatée sur le support de départ lorsque le seuil de déclenchement propre au service Optimisation des plus-values est atteint ou dépassé.

Supports concernés par l'arbitrage automatique en cas de plus-value					
Support en uni	tés de compte de départ	Seuil de déclenchement		Support d'arrivée: Fonds général ou sup	ports en unités de compte
Code ISIN	Libellé	(en %)		<b>Code ISIN</b> (hors Fonds général)	Libellé du support en unités de compte ou Fonds général
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			-		
			->-		
			->-		
			-		
			->-		
			-		
			->-		
			<b>→</b>		



## Stop loss absolu ou relatif

En cas d'arbitrage portant sur un support en unités de compte, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Il est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas d'arbitrage avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération et est susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

☐ Je souhaite <b>mettre en place</b> ce service financier.
🗆 Je souhaite <b>modifier</b> ce service financier en complétant les tableaux ci-dessous, ce qui viendra remplacer les conditions d'arbitrage renseignées
précédemment.
☐ Je souhaite <b>mettre fin</b> à ce service en cours. La reprise sera possible à ma demande.
La périodicité des arbitrages automatiques est quotidienne.

· Je choisis un ou plusieurs supports en unités de compte de départ.

- Le montant minimum de chaque support en unités de compte de départ est de 3000 €.
- Pour chaque support de départ, je choisis le seuil de déclenchement (5 % minimum puis par tranche de 1 %) et le support d'arrivée, parmi les supports en unités de compte et/ou le Fonds général.

Le montant arbitré correspond au montant du support de départ lorsque le seuil de déclenchement propre au service Stop loss absolu ou au service Stop loss relatif est atteint ou dépassé.

Je choisis une de ces options: ☐ Stop loss relatif (Code ASLR) □ Ston loss absolu (Code ASLA)

⊥ Stop toss abs	olu (Code ASLA)				
Supports conc	ernés par l'arbitrage automatique e	n cas de moins-value			
Support en uni	tés de compte de départ	Sevil de déclenchement		Support d'arrivée: Fonds général ou sup	ports en unités de compte
Code ISIN	Libellé	(en %)		Code ISIN (hors Fonds général)	Libellé du support en unités de compte ou Fonds général
			-		
			-		
			-		
			->-		
			-		
			->-		
			-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		
			->-		

# Répartition constante (code ARE)

En cas d'arbitrage portant sur un support en unités de compte, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération. Il est donc susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

En cas d'arbitrage avant la date d'échéance d'un support bénéficiant d'une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance, l'arbitrage envisagé s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché à la date de l'opération et est susceptible d'entraîner une perte en capital non mesurable a priori et pouvant aller jusqu'à la totalité des versements effectués.

Paraphe de l'Adhérent/



# Répartition constante (code ARE) (SUITE)

Ce service est exclusif de tous les autres services financiers.

$\square$ Je souhaite $\mathbf{mettre}\ \mathbf{en}$	place ce service financier.	
☐ Je souhaite <b>modifier</b> coprécédemment.	e service financier en complétant les tableaux ci-dessous, ce qui viendra remplacer les cond	itions d'arbitrage renseignées
☐ Je souhaite <b>mettre fin</b>	à ce service en cours. La reprise sera possible à ma demande.	
La périodicité des arbitra	ges est mensuelle.	
Je choisis la répartition c	onstante cible:	
Fonds général et/ou sup	pports en unités de compte choisis	
Code ISIN	Libellé du support en unités de compte	<b>Répartition cible</b> (en %)
Fonds général		
Total		100%
Si le total de la répartition	on est différent de 100 % la demande ne sera pas prise en compte.	

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

# Signature(s)

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepté pour chaque support en unités de compte choisi: les caractéristiques principales ou le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant la note détaillée. Pour les supports en unités de compte qui n'ont pas de DICI (hors instruments financiers complexes), l'indication des caractéristiques principales peut être valablement effectuée par la remise du Document d'Informations Clés (DIC) du support, ce que je reconnais.

Signature de l'Adhérent/Souscripteur	Signature du  du co-Adhérent/co-Souscripteur (2) (le cas échéant
et/ou du(des) représentant(s) légal(aux)(1)	et/ou du(des) représentant(s) légal(aux)(1)
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)	(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

- (1) Si l'Adhérent/Souscripteur bénéficie d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice), il convient de se rapprocher de votre Courtier pour connaître les démarches à effectuer.
  - Si l'Adhérent/Souscripteur est un mineur, signature obligatoire du bulletin par les deux parents. Si un seul des parents a l'autorité parentale, joindre l'ordonnance du juge autorisant l'opération.
- (2) En cas de co-Adhésion/co-souscription, les co-Adhérents/co-Souscripteurs déclarent être bien informés que l'ensemble des opérations concernant les services financiers est soumis à leur co-signature.

Merci d'adresser ce document sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel. À réception de ce document par Cardif, un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

#### AssuranceVie.com

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès,

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF.

Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 719167488 € - 732028154 RCS Paris Siège social: 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux: 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex.

#### Union Française d'Épargne et de Prévoyance (UFEP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 1, rue des Fondrières - 92000 Nanterre.